



DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
Compte rendu de Séance du 12 mars 2024

Date de la convocation: 6 mars 2024

Lieu de la séance: Maison du Touch - 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h00

Séance du 12 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le douze mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 49 : Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Maurice MORIN (Gratens), Alain LANGLET (Labastide Clermont), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Charlène BOUE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, David COURS, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean Sébastien GALIAY, Jean-Paul GOY, Dominique GUYS, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Etienne GASQUET, Alain REFUTIN, Pascal THEVENET, Martine VITET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ

Excusés 14 : Daniel PAREDE (Beaufort), Sébastien ARBOUSSET (Forgues), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Pierre MATTEI (Montgras), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Manon BRETTAR, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Pierre Alain DINTILHAC, Pierre LAGARRIGUE, Jocelin WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - directrice SIECT ; Christelle FONTANIE – Responsable Service Finances et Commande Publique ; Annabelle GAFFET – secrétaire

M. Delecroix fait la même remarque qu'à la dernière assemblée, il rappelle l'application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales à savoir « Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ». Les documents relatifs n'ont pas été envoyés par le syndicat lors de la convocation à l'assemblée.

Mme Perez-Cazard répond qu'il est prévu de rendre compte des décisions prises par le Président lors de l'assemblée du vote du budget qui aura lieu dans deux semaines.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET EAU POTABLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Résultats de fonctionnement : 2014 à 2023

Mme Perez Cazard présente les résultats de clôture qui sont en baisse par rapport à 2023. Jusqu'en 2022, les bons résultats de fonctionnement ont permis de dégager environ 16 M€ sur dix ans pour financer les travaux prévus dans le cadre du schéma directeur du syndicat en termes de renforcement du réseau, de construction de châteaux d'eau et d'extension des usines de Lherm et du Fousseret.

En 2023, la section de fonctionnement ne permet pas de dégager un excédent suffisant pour en affecter une partie sur la section du budget 2024. Le faible excédent net de fonctionnement s'explique en particulier par la forte hausse des dépenses à caractère général comme les produits chimiques, l'électricité, l'eau brute, les canalisations en fonte et pièces de réseaux, le carburant, les matériaux etc..., mais également par la diminution des recettes de vente d'eau, liée à une relève de compteur effectuée plus tôt que les années précédentes soit sur 11 mois au lieu de 12 mois. Cet écart sera rattrapé lors de la relève 2024.

Mme la directrice rappelle les résultats du compte administratif 2023 : la section d'investissement dégage un excédent de 2 676 717€ qui sera reporté intégralement sur le budget 2024. L'excédent de fonctionnement s'élève à 1 619 431€ ce qui porte à 4 296 147€ l'excédent global pour 2023.

Mme Di Mare demande pourquoi le syndicat a moins emprunté. Mme la directrice lui répond que le syndicat a emprunté quand c'était nécessaire, en fonction des besoins pour financer les travaux.

En section d'exploitation, les chiffres montrent un moins bon résultat par rapport aux années précédentes. Les abonnés ont moins consommé d'eau et la relève a été effectuée plus tôt ce qui explique la différence entre le budgétisé et le réalisé.

Mme Di Mare demande si le ratio de consommation par abonné a changé. Mme Perez Cazard précise que le syndicat possède le chiffre de la production, le nombre d'abonnés a évolué alors que la production est restée la même, ce qui veut dire que la consommation a certainement diminué.

M. le Président rappelle que l'année 2023 a connu une période de canicule, mais aussi de restriction d'eau, et de variation météorologique avec une facturation sur une période plus courte, par conséquent les recettes ont baissé.

Mme Perez Cazard dit que c'est la première fois que la production est identique à l'année précédente.

M. Delecroix demande quelle est l'incidence des coûts de l'énergie. Mme la directrice annonce que les coûts ont presque doublé en 2023. Cependant, dans le cadre de l'accord cadre sur 3 ans, passé en partenariat avec un autre syndicat le SPEHA, le syndicat va pouvoir bénéficier de tarifs plus intéressants en 2024 et 2025.

Mme Di Mare demande quelle est la tendance sur les prix des produits chimiques et les matériaux. Les tarifs ont augmenté de 20%.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'excédent global pour 2023 (4 296 147 €) est inférieur de 880 159 € par rapport à celui de 2022 (5 176 307 €).

Il est proposé d'affecter 100% de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget de fonctionnement soit 1 619 430,60€.

M. Delecroix ajoute qu'il est bien dommage que ces documents ne soient remis que le jour de la réunion du DOB, ne laissant pas de temps pour les travailler ou poser des questions.

Mme La directrice lui répond qu'une note de synthèse a été adressée aux délégués avec la convocation, avant la réunion.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS A REALISER EN 2024

Mme la directrice présente en détail compte par compte les investissements pour l'année 2024.

Un montant total de 8,02 M€ d'investissements sont programmés suivant les comptes suivants :

- Compte 20 : pour les logiciels et les études pour 86 000€
- Compte 21 : pour l'achat de terrains pour le PAT de Cazères, de matériels divers (matériel de laboratoire, organes régulation, autre matériel industriel), achat d'outillage industriel, de compteurs, de véhicules légers et de véhicules lourds, de matériel de bureau, de matériel informatique, de mobilier et divers pour un montant de 613 000€.
- Compte 23 : pour les travaux sur l'ozoneur du Lherm, les travaux en régie, les travaux hors tranche réseau, la recherche de fuites, l'installation de piézomètres pour Cap Blanc et les travaux de la 49^e tranche de l'usine du Fousseret pour 7,32 M€.

Mme la directrice précise que le montant des dépenses en investissement est de 9,3 M€, il faut lancer rapidement l'emprunt pour 2,6M€.

Mme Di Mare demande auprès de quel organisme le syndicat va contacter l'emprunt, car certaines banques comme la banque des territoires pratique des taux à 4%.

C. Fontanié dit que le syndicat consulte cinq banques, mais que l'on ne connaît pas encore le taux qui est appliqué en ce moment.

M. le Président annonce que la capacité de désendettement du syndicat est bonne.

Mme Vitet revient sur le montant des compteurs à changer, elle souhaite savoir si les compteurs utilisés sont des compteurs intelligents comme la télérelève.

Mme la directrice répond que le syndicat change environ 2000 compteurs par an et que le parc est à 80% de compteurs en radio relève, mais il n'est pas possible de suivre les fuites après compteur avec le logiciel actuel. Il est prévu de changer de logiciel ainsi que le matériel pour permettre d'effectuer une relève rapide (relève en rafale ou « drive-by ») et donc de faire plus d'une relève dans l'année, ce qui permettra de réduire les fuites après compteur.

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

Mme la directrice présente l'évolution prévisionnelle des tarifs de la part consommation et de l'abonnement de 2024 pour toutes les communes du syndicat. Le prix de l'eau ne sera pas augmenté pour la troisième année consécutive. Les tarifs dépendent de la population desservie (milieu rural ou urbain), de l'origine de l'eau à traiter (sa qualité), des investissements réalisés, etc.

Les tarifs appliqués au syndicat sont dans la moyenne des tarifs des principaux syndicats du département.

Mme Vitet pose la question sur la quantité et même le nombre de kilomètres de conduites changées en moyenne par syndicat. Quelle est la politique de prévention en termes de préservation de la ressource.

M. le Président dit que le syndicat a fait de gros investissements sur la production et le stockage de l'eau donc des châteaux d'eau. Une fois l'extension de l'usine du Fousseret terminée, le syndicat sera armé face à l'augmentation de la population. Des investissements sur le changement de conduites seront à réaliser.

Mme Di Mare parle du budget alloué sur la recherche de fuites, il est important de prévoir de cibler les lieux, viser à faire quelque chose d'optimisé, le renouvellement de conduites est ce qui coûte le plus cher.

M. le Président rappelle la période difficile par le passé, arrêter un prix de l'eau est toujours compliqué, malgré le besoin financier de trouver des recettes.

Mme Perez-Cazard annonce que le taux d'impayés 2023 est mauvais (11%), elle espère que suite à l'arrivée du nouveau trésorier M. Binet, les services du Trésor Public vont pouvoir renforcer les poursuites pour faire baisser ce taux.

BUDGET PRIMITIF 2024

Mme la directrice présente la projection du Budget primitif effectuée poste par poste pour 2024.

Un tableau reprenant chaque poste dans le détail est présenté.

- FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses prévu au budget 2024 est de 12 122 000 € et celui des recettes de 14 066 000 €.

Une augmentation de 7% des dépenses de fonctionnement est prévue pour 2024, suite à l'augmentation du reversement de la redevance pollution (+20%), des charges salariales (+4%) et de la dotation aux amortissements (+4%). Les charges à caractère général augmenteront peu suite à la baisse des dépenses d'énergie. En effet, l'accord cadre négocié sur trois ans en 2023 avec la société Volterres permet de bénéficier de prix unitaires avantageux jusqu'en 2025.

Les recettes seront légèrement supérieures à celles de 2023 avec une consommation facturée sur 12 mois au lieu de 11 mois.

L'excédent antérieur reporté correspond à la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023 soit 1 619 431€.

- INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement, les travaux prévus sont les suivants :

- 49^{ème} tranche : 5 300 000€ pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'usine du Fousseret
- Travaux en régie : 580 000€ (liaison Fustignac à Lussan Adeilhac 2^{ème} tronçon, et liaison Castelnaud à Pouy de Touges)
- Travaux hors tranche 2024 : le montant des travaux est estimé à 1 400 000€.
- Les dépenses prévues en logiciels et prestations informatiques sont d'un montant de 109 000€, en termes d'études, il est prévu un budget de 34 000€ pour le schéma directeur Cazères/Couladère (solde) et études de faisabilité pour l'interconnexion Fousseret/Cazères et l'installation de panneaux photovoltaïques aux usines. En termes de logiciels il est prévu la modification du logiciel de relèves, la sous-traitance des réponses aux DICT avec Sogelink, le renouvellement de logiciel SIG (solde) et l'intégration du module urbanisme ainsi que le renouvellement de licences pour la supervision des usines, la refonte du site internet, la gestion des tiers solidaires pour Egee. De plus, il est alloué un budget de 23 000€ pour le matériel informatique et la téléphonie, pour le remplacement des portables de relève, un serveur additionnel Ad/Dhcp, l'achat d'un ordinateur portable et de renouvellement de dix postes fixes, une liaison pont radio pour le château d'eau de Cazères/usine du Fousseret, le renouvellement d'une imprimante pour le service relation abonnés et du petit matériel et divers.
- Pour la recherche de fuites et les travaux de sectorisation, il est prévu 15 000€ pour la poursuite du programme. De plus, il est prévu un budget de 83 000€ pour l'achat de terrains pour le PAT de Cazères et un budget de 10 000€ pour l'installation de deux piézomètres en amont du captage de Cap Blanc afin de mieux suivre la qualité de l'eau de la nappe.
- En matériel industriel et de laboratoire, le budget alloué est de 152 000€ : modifications de télégestion sur des réservoirs, intégration dans la supervision pompage du Mona, finalisation de l'installation d'une armoire électrique château d'eau Labastide Clermont, remplacement des pompes du réservoir de Mondavezan, achat d'onduleur et de 2 servomoteurs pour l'usine du Fousseret, achat de de débitmètre pour Cap Blanc à Cazères. De plus, d'autres matériels industriels sont prévus comme l'achat d'une pompe au dégrilleur du canal de St Martory, la reprise du système d'injection de javel à l'usine de Lherm, et l'achat d'analyseurs COT et divers.
- Le budget alloué pour le solde du remplacement de l'ozoneur pour l'usine de Lherm est de 16 000€
- En outillage industriel, il s'agit de matériel de signalisation de chantier, d'un cric d'intervention sur poids lourds, de l'amélioration du godet de la pelle de l'équipe en régie et divers pour 23 000€.
- Il est aussi prévu d'acquérir environ 2 500 compteurs en DN 15 à DN 65 prééquipés de têtes émettrices et 300 têtes émettrices seules pour la radio relève pour un montant de 184 000€ (nouveaux compteurs + remplacement des compteurs de plus de 15 ans)
- Deux véhicules légers sont prévus en remplacement pour les services stations et entretien biens/relèves, l'achat d'un camion polybenne pour le service réseau et une deuxième benne pour un montant total de 113 000€.

- En mobilier, matériel de bureaux et aménagements, il est prévu un budget de 33 000€ pour le renouvellement et l'adaptation de mobilier de bureau, l'agrandissement du local archive dans le garage de l'appartement à l'usine de Lherm, le renouvellement du rayonnage des archives au bureau RH et l'amélioration des climatisations

Le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses (9 295 000 €).

En recette d'investissement, l'excédent antérieur 2023 est de 2 676 717€. Il correspond aux travaux et achats non finalisés en 2023 et reportés en 2024. Les « apports, dotations et réserves » correspondent aux subventions en annuité d'environ 11 000€.

Le Conseil Départemental devrait verser en 2024 au syndicat les subventions suivantes :

- la subvention des travaux en régie et hors tranche pour un montant de 309 000€,
- la subvention pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de l'usine du Fousseret pour 949 000€

De plus, l'Agence de l'Eau devrait également subventionner le syndicat pour:

- l'achat de terrains pour le PAT de Cazères à hauteur de 66 000€. De plus, les analyses et l'animation du PAT seraient subventionnées en fonctionnement par l'Agence.
- les travaux de l'usine du Fousseret à hauteur de 97 000€

Un emprunt devra être contracté pour financer l'usine du Fousseret (2 200 000€), et les travaux hors tranche (400 000€) pour un total de 2 600 000€.

La mairie de Longages remboursera les travaux de défense incendie financés par le syndicat à hauteur de 41 000€.

Le montant de l'amortissement des biens a été estimé à 2 380 000€. La vente des locaux de la Maison du Touch engendrera une recette de 164 700€ correspondante à la sortie du bien de l'actif du syndicat (même montant en dépense de fonctionnement).

DONNEES FINANCIERES

La dette va augmenter à partir de 2025 avec le financement des travaux de réhabilitation et extension de l'usine du Fousseret qui s'échelonnent de 2023 à 2025.

Mme la directrice dit que l'encours de la dette est en légère baisse. Elle s'élève à 9 264 k€ au 1^{er} janvier 2024. L'annuité de la dette s'élève quant à elle à 1 308k€ à la même date, soit un montant stable depuis 5 ans.

Mme la directrice présente l'évolution de l'épargne brute, de l'épargne nette et du ratio de désendettement du syndicat. L'épargne brute représente les recettes réelles de fonctionnement auxquelles sont soustraites les dépenses de fonctionnement.

Le ratio de désendettement (en cours de la dette/épargne brute) détermine le nombre d'années nécessaires au syndicat pour éteindre totalement la dette par mobilisation et affectation de l'épargne brute annuelle. En 2023, le ratio est de 3,4 ans, il restera toutefois en dessous du taux moyen d'endettement des collectivités locales qui est égal à 5 ans.

Mme Di Mare dit qu'il faut l'utiliser cette bonne capacité d'emprunt.

M. Le Président rappelle les investissements importants cette année pour financer les travaux d'extension de l'usine du Fousseret, le syndicat pourra s'appuyer sur cet auto financement pour les effectuer.

BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme la directrice présente le compte administratif 2023 du budget assainissement.

En section d'investissement, le total des dépenses s'élève à 2 140 €, et celui des recettes est de 59 318,47 € avec l'excédent reporté (51 780,47 € en 2023), ce qui donne un excédent d'investissement de 57 178,33 €.

En section d'exploitation, le montant total des dépenses atteint 1 920 665,14 € et celui des recettes est de 3 719 723,67 € (avec report de 1 758 768,97€) ce qui dégage un excédent de fonctionnement de 1 799 058,53 €.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent d'investissement 2023 de 57 178,33 € ajouté à l'excédent de fonctionnement de 1 799 058,53 €, porte à 1 856 236,86 € l'excédent global pour 2023.

La différence entre l'excédent global de 2023 et celui de 2022 s'élève à 45 687,86 €.

Il est proposé d'affecter 100% de l'excédent de fonctionnement 2023 sur le budget de fonctionnement 2024 (1 799 058,86€).

BUDGET PRIMITIF 2024

○ INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement sera équilibré avec celui des dépenses (65 278,33€).

Il est prévu de renouveler du matériel informatique et de bureau, et le logiciel des contrôles d'ANC et de remplacer un véhicule par un véhicule léger électrique.

○ FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses prévu au budget 2024 est de 2 206 000 € et celui des recettes de 3 747 000 € (avec report de 2023).

EVOLUTION PERSONNEL

Mme la directrice présente l'évolution des effectifs du syndicat depuis 2020.

Au 1^{er} janvier 2024, le syndicat compte 61 agents. Deux agents sont partis à la retraite en 2023, dont un qui n'a pas été remplacé, car un de ces agents était en charge de l'entretien des locaux et l'entretien est maintenant réalisé par une société extérieure de nettoyage afin de réduire les coûts.

Mme la Directrice précise que 67% de l'effectif sont des hommes et 33% sont des femmes. La moyenne d'âge est de 46 ans, la pyramide des âges montre qu'une grande proportion des agents a plus de 50 ans (39%). Les conséquences sur les plans humain et financier du vieillissement des agents de la filière technique sont importantes.

Ensuite, Mme la directrice montre l'évolution des dépenses de personnel (2 868 071€ en 2023), qui suivent l'augmentation de l'effectif, avec la décomposition du traitement de base indiciaire et du régime indemnitaire, des heures supplémentaires effectuées et des indemnités d'astreinte, et des avantages sociaux (tickets restaurants, supplément familial, complémentaire santé et prévoyance, frais de repas, CNAS). Cette augmentation de dépenses de personnel de 4%, tient compte de l'évolution des carrières des agents, des augmentations du RIFSEEP et des participations complémentaire santé et prévoyance votées fin 2023, de l'augmentation de 5 points de l'indice majoré en janvier 2024, de la hausse des tickets restaurants, de la prime de pouvoir d'achat et des renforts éventuels en cas d'arrêts maladie prolongés. Elle fait remarquer que les heures supplémentaires ont augmenté suite à des interventions plus importantes des services réseau et stations comme les fuites sur les branchements, ou le basculement du canal sur le Touch et la Louge lors du chômage de celui-ci en mars chaque année.

De plus, Mme la directrice ajoute que le syndicat fonctionne sur une base de travail de 40 heures hebdomadaires, ce qui génère des journées d'aménagement et de récupération du temps de travail organisées selon un cycle par quinzaine. Les agents ont un fonctionnement en binôme ou en trinôme afin d'assurer un effectif minimum tous les jours.

M. Delecroix demande où apparaît la prime de pouvoir d'achat dans les chiffres annoncés.

Mme la directrice lui répond que les 13 000€ prévus à cette prime sont inclus dans les 1 823 234€ de traitement de base indiciaire et régime indemnitaire. M. le Président précise que cette prime de pouvoir d'achat est attribuée à hauteur de 50% c'est à dire qu'elle va de 150€ à 400 € maximum suivant les salaires.

M. Delcroix fait remarquer que la note de synthèse envoyée lors de la convocation à cette assemblée est bien trop courte. Mme Perez-Cazard répond qu'elle faisait 8 pages.

M. Le Président met aux voix le vote sur la présentation du débat d'orientation budgétaire pour le budget eau d'une part et le budget assainissement d'autre part,

☞ Adoptés à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Président rappelle la décision du Tribunal Administratif de Toulouse du 19 décembre 2023, sur l'annulation de la délibération du Muretain Agglo du 25 mai 2021 relative à la reprise de la compétence eau au SIECT pour les 14 communes du Muretain.

La notion « d'élus intéressés » du président du SIVOM SAGe, M Alain Delsol a été retenue pour déclarer la délibération illégale.

M. Le Président dit qu'il ne peut rien garantir pour le moment, la seule chose est que le Muretain Agglo ne s'est pas encore manifesté. Il rappelle l'intervention de M. Mandement concernant le vote du budget quand il disait que celui-ci n'était pas « sincère », et il affirme que de son côté, les propos qu'il a tenus à l'égard des élus du SIECT étaient bien sincères. Il rajoute que l'idée même de vouloir scinder un syndicat est absolument scandaleuse, qu'elle va à l'encontre d'un esprit de solidarité de territoire. Il dit que le syndicat ne rend pas à un service de moins bonne qualité qu'un autre. Au niveau du personnel, le Président ajoute que les agents subissent cette situation depuis plus de trois ans, et que le Maire de Muret lui veut essayer de garder le prix de l'eau le moins cher du département pour se faire réélire. Il confirme que le syndicat est dans une situation « saine », et notamment grâce aux années de présidence de M. Ayçaguer.

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 20 heures 25.

Le Président,
Paul Marie BLANC



Le secrétaire de séance,
Jean Christophe SANCHEZ

